

# BUREAU

**Séance du 21 février 2020**

## **Délibération BU\_20200221\_007**

**Avis sur le renouvellement de l'habilitation de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Indre à organiser la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et la préparation au brevet national de JSP.**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative à la formation des jeunes sapeurs-pompiers, notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2000-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

### **DECIDE**

**Article unique.** Un avis favorable est émis pour la démarche de renouvellement de l'habilitation de l'UDSP à organiser la formation des JSP et la préparation au brevet national de JSP.

**Serge DESCOUT**